

# BESSIÈRES 31

# VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 8 JUIN 2025  
de 9H à 18H

**BUVETTE  
RESTAURATION  
SUR PLACE**

Bulletin d'inscription à renvoyer complet  
avant le mercredi 28 mai 2025 à :



Confrérie Mondiale de l'Omelette Géante  
250 Allée des Écoles  
31660 BESSIÈRES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Activité : .....

Joindre obligatoirement :

- La photocopie recto/verso de votre Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité)
- Votre règlement par espèces ou chèque établi à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC**  
(si le nom donné lors de la réservation est différent de celui de votre règlement, merci de l'indiquer au dos du chèque)
- Ce bulletin d'inscription incluant le règlement daté et signé
- Pour les professionnels : rajouter un extrait de votre KBIS de moins de 3 mois ainsi que votre numéro SIRET

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

Pour tous renseignements :

- Sur : [www.vidе-greniers.org](http://www.vidе-greniers.org)
- Tél : **07.78.29.14.22** (lundi au vendredi de 18h à 20h)
- Mail : [bessieres.pentecote@gmail.com](mailto:bessieres.pentecote@gmail.com)



# TARIF : 1 EMPLACEMENT DE 5 MÈTRES : 15 €

Nombre d'emplacements souhaités :

**Je souhaite \_\_\_\_\_ emplacement(s) soit \_\_\_\_\_ €.**

Les places avec véhicule étant limitées, les exposants souhaitant un emplacement avec véhicule doivent **OBLIGATOIREMENT** appeler au **07.78.29.14.22**

*(Les emplacements seront affectés suivant les disponibilités)*

**Les organisateurs tiendront l'unique point de vente de boissons et s'occuperont de la restauration**

## **Arrivée sur site :**

- L'accueil des exposants se fera à partir de **6h30** et jusqu'à **8h00**.
- Les emplacements seront attribués suivant les arrivées.
- Les emplacements non occupés à 8h30 seront laissés à la disposition des organisateurs et les droits d'inscription ne pourront pas être réclamés.

## **Règlement :**

- Les annulations seront possibles jusqu'au **mercredi 28 mai 2025 inclus**. Au-delà, le montant de la réservation ne pourra être remboursé.
- Tout exposant est tenu de présenter tous les documents en règle.
- En application de l'article L320-10 du droit du travail, tout travail dissimulé est interdit.
- Les organisateurs ne seront pas responsables des conditions météorologiques (en cas d'intempéries, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera donc effectué.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, dégâts...
- **L'emplacement devra rester propre et débarrassé à votre départ.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Date :

Signature :

*(précédée de la motion "lu et approuvé" )*

